



世界衛生大會決議

قرار جمعية الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE WORLD HEALTH ASSEMBLY
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
РЕЗОЛЮЦИЯ ВСЕМИРНОЙ АССАМБЛЕИ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
RESOLUCION DE LA ASAMBLEA MUNDIAL DE LA SALUD

QUARANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

WHA45.1

Point 11 de l'ordre du jour

7 mai 1992

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES

La Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

ADMET la Géorgie en qualité de Membre de l'Organisation mondiale de la Santé, sous réserve du dépôt d'un instrument officiel entre les mains du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 79 de la Constitution.

Huitième séance plénière, 7 mai 1992
A45/VR/8

= = =